

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS****--oOo-- du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PÉROUGES**

2025031

Séance du 05 mai 2025

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :** 13**Votants :** 15**Date de la convocation**

28/04/2025

Date d'affichage

28/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq mai à 18h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

Présents : Nathalie MICOLAS, Florence DE POUMEYROL, Jean-Luc VIBERT, Gilberto GRECO, Gérard FLEJOU, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Éric MEUNIER, Alain MORGILLO, Paul VERNAY, Maryvonne HERRENKNECHT

Absents excusés : Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Florence DE POUMEYROL et Philippe LAMBERT donne pouvoir à Christelle MORTEL

Absents : Paul SAISSET

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :**ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE SAISONNIER**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer les missions en renfort technique comme chaque année afin d'assurer la gestion des espaces verts, des rues, des bâtiments communaux et de tous autres petits travaux d'entretien.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 5 mois allant du 15 mai 2025 au 15 octobre 2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement ; ainsi qu'une IFSE mensuel suivant ses compétences et le supplément familial selon la situation familiale de la personne recrutée.

Ceci exposé, le conseil municipal décide avec 14 pour, 0 abstention et 0 contre, d'assurer les missions de la commune :

- d'**AUTORISER** madame le Maire à créer un emploi non permanent d'agent technique polyvalent à 35 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pendant une période de 5 mois maximum allant du 15 mai au 15 octobre inclus.

- d'**ACCORDER** à Madame le Maire la signature des contrats nécessaires.

- de **PRÉVOIR** les crédits au Budget, chapitre 012 - « Charges de personnel et frais assimilés »

Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 001-210102901-20250505-DCM_2025031-DE



Fait à Pérouges

Le Maire,

Nathalie MICOLAS

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal*